



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 24

N°DEL 2023_06_083_5

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Pour le Maire, Le 19/09/2023
le Premier Adjoint, Publication ou notification
René CARANDANTE, Le 19/09/2023
Le Maire,

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous
la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 31 août 2023

Objet : COMMUNAUTE DE COMMUNES

Rapport d'activité de la Communauté de Communes 2022

Présents :

Bernard JOBERT	Jacques BUTTARD
René CARANDANTE	Pierre MONETON
Catherine HURAUT	Laurence GIORGINI
Yves NONJARRET	Thierry DOMENACH
Stéphanie MECHIN	Chloé DE BROUWER
Jean-Michel VIGNAT	Michaël REBOTIER
Robert DALMASSO	Marie-Françoise CASADEI
Michèle CAPDEVIELLE	Roger OLIVIER
Gabrielle DALMAS	Bernard BRUNEL
Brigitte RINAUDO PINEAU	Catherine BRUNETTO
Marie-Paule MAUDUIT	

Pouvoirs :

Linda TRIBET donne procuration à Stéphanie MECHIN
Matthieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI
Adama LACLAVERIE donne procuration à Yves NONJARRET

Absents excusés :

Angelo MURA
Julie HIVERT
Chantal MALFAIT

Secrétaire de séance :

Madame Stéphanie MECHIN

=====

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée délibérante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-39,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu l'arrêté préfectoral n°24/2012 en date du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez,

Vu la délibération du Conseil Communautaire 2023/06/21-29 en date du 21 juin 2023 portant adoption du rapport annuel de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez 2022,

Vu la transmission par la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez du rapport d'activité 2022 ;

Considérant qu'il convient de faire communication aux membres du Conseil Municipal dudit rapport,

Monsieur Bernard JOBERT, Vice-Président de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez commente le rapport d'activité 2022 ;

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante :

- De prendre acte du rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité

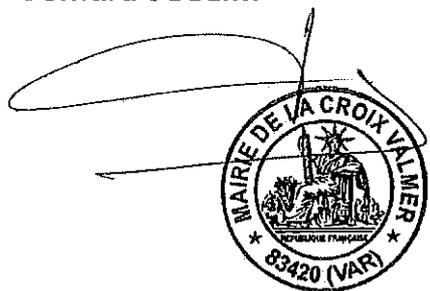
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Bernard JOBERT.



La Secrétaire de séance,
Madame Stéphanie MECHIN



Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

1 9 SEP. 2023

Le Maire


Pour le Maire,
le Premier Adjoint,
René CARANDANTE